

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

Suppléants :

Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N°280411 - 15

FONDS DE CONCOURS 2010 : **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MOUMOUR**

Monsieur MINJUZAN rappelle que dans sa séance du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a retenu le projet de la commune de Moumour au titre des fonds de concours 2010.

Ce projet concernait la rénovation du sol du complexe sportif (cf. note technique jointe).

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	37 763.20
Etat (DGE)	11 328.96
Participation Association Pelote	6 000.00
Fonds de concours	10 217.12
Part communale	10 217.12

Le montant du fonds de concours s'élève à 10 217.12 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget 2011 section investissement.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 52 voix pour et 2 abstentions (MM. GOUINEAU ET CARSUZAA) :

- **ADOPTE** ce rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la commune de Moumour
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT